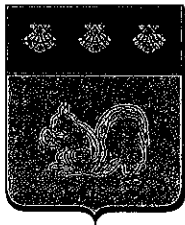


MAIRIE de MIOS



Tél. 05 56 26 66 21
Fax 05 56 26 41 69

Mios, le 10 octobre 2012

Monsieur François CAZIS
Maire
1, avenue des Landes de Gascogne
33380 MIOS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur,

Le conseil municipal est convoqué à la mairie de Mios, en session ordinaire, en séance publique, le :

VENDREDI 19 OCTOBRE 2012 À 18 HEURES 30.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire de MIOS,
François CAZIS

Ordre du jour

1. Compte rendu de la décision n°16/2012 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT relative au marché de service d'impression de supports papiers pour la communication de la ville de Mios.
2. Compte rendu de la décision n°17/2012 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT relative aux travaux de réfection des trottoirs de l'avenue du Val de l'Eyre sur le territoire de la commune de Mios.
3. Commune de Mios - Instauration du permis de démolir.
4. Acquisition par la commune de Mios, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées section BB, n°215 pour 65 ca et n°225 pour 2 ca, appartenant à la SARL AD PROMOTION.
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire de Mios, de signer l'acte notarié à intervenir dans cette affaire.
5. Fixation des tarifications 2012 du repas des aînés.
6. Commune de Mios – Etat de produits communaux en non-valeurs. Exercice 2012.
7. Création de deux postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, à temps complet.
8. Autorisation donnée à M.François CAZIS, Maire, de signer la convention à intervenir entre la commune de Mios et la SA GRISEL représentée par Monsieur GRISEL Benoît dans le cadre d'un Projet urbain partenarial (PUP) secteur de « Ganadure » sur le territoire de la commune de MIOS.
9. Approbation des conventions d'aides relatives aux renforcements des dispositifs 2011 et 2012 de Gendarmerie.
Habilitation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer les conventions correspondantes assorties d'une participation financière de la commune de MIOS.
10. Reprise de concessions funéraires abandonnées. Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de poursuivre la procédure.
11. Projet ERDF – Mise en souterrain d'une ligne HTA intersection « rue de Masquet / Avenue de la République ».
Remplacement du transformateur H61 par un poste socle (type PSSB).
12. Projet ERDF – Mise en souterrain d'une ligne HTA rue de Masquet, depuis le poste Z.A.
13. Dispositif « logements relais » du Conseil Général.
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire de Mios, de solliciter l'attribution au bénéfice de la commune de Mios, de deux chalets Emmaüs, types 2 et 3, au titre d'une action visant à héberger des ménages en difficulté ponctuelle de logement.
14. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la maintenance des équipements d'impression (photocopieurs multifonctions et imprimantes laser) de la Ville et du Comité de la Caisse des Écoles de Mios. Signature d'une convention.
Autorisation.

15. Constitution d'un groupement de commandes pour des prestations de service en matière de transport de personnes dans le cadre d'activités scolaires, périscolaires et extra-scolaires de la Ville et du Comité de la Caisse des Écoles de Mios. Signature d'une convention. Autorisation.
16. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre passé selon une procédure adaptée en vue de la réalisation d'une halle couverte municipale de 600m², constituée d'une superstructure en bois, couverture tuile, abritant l'office de tourisme et un local technique équipé de sanitaires.
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le candidat retenu.
17. Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984).
18. Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité (article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984).
19. Désignation de la SCP d'Avocats Puybaraud-Pardivin pour défendre la commune de Mios dans le contentieux opposant cette dernière à l'association Mios 3D devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
20. Ouverture d'un nouveau marché hebdomadaire à Lacanau de Mios et à Mios.